



European Bank
for Reconstruction and Development

project summary document

Project name:	BTK – Prêt pour le financement des PME
Country:	Tunisie
Project ID:	45746
Business sector:	Secteur bancaire
Public/Private:	Secteur privé
Board date:	17 décembre 2013
Status:	Actif
Date PSD disclosed:	15 novembre 2013
Date PSD updated:	
Project description and objectives:	La BERD envisage l'octroi d'un prêt senior à la Banque Tuniso-Koweïtienne ("BTK"), pour un montant de 20 millions d'euros, destiné au financement des micro-, petites et moyennes entreprises ("MPME") en Tunisie.
Transition impact:	Le prêt améliorera l'accès au financement des MPME tunisiennes.
The client:	BTK est la 11 ^{ème} plus grande banque en Tunisie avec des actifs consolidés de 702 millions d'euros à fin décembre 2012.
EBRD finance:	Prêt senior de 20 millions d'euros
Total project cost:	Prêt de 20 millions d'euros délivré en euros
Environmental and social categorisation, impact, and mitigation:	BTK devra respecter les Normes de Performance 2 & 9 de la BERD et mettre en œuvre les Procédures Sociales et Environnementales de la BERD applicables aux prêts aux petites et micro entreprises. La BTK fournira annuellement des rapports sur les aspects sociaux et environnementaux à la BERD.
Technical cooperation:	Pour consulter la liste des appels d'offres pour services de conseil liés à des projets financés par les fonds de coopération technique, veuillez consulter le lien suivant : appel d'offre consultants
Company contact:	Thomas Girod, Senior Banker, Département Institutions Financières, BERD – girod@ebrd.com
Business opportunities:	Pour les opportunités commerciales ou de passation de marché, veuillez consulter la société cliente.
General enquiries:	Pour les questions à la BERD qui ne sont pas liées à une passation de marché, veuillez contacter: Tel: +44 20 7338 7168; Fax: +44 20 7338 7380 Email: projectenquiries@ebrd.com

Public Information Policy (PIP)	<p>Les règles régissant le traitement de l'information publique (Public Information Policy, ou "PIP") indiquent comment la BERD rend certaines informations publiques et consulte ses actionnaires afin de promouvoir la communication de sa stratégie, réglementations et opérations.</p> <p>Le texte du PIP peut être consulté en suivant le lien: http://www.ebrd.com/about/policies/pip/index.htm</p>
Project Complaint Mechanism (PCM)	<p>La BERD a établi le Project Complaint Mechanism (PCM) pour permettre un traitement indépendant des plaintes formulées par un ou plusieurs individus ou par des organisations au sujet de projets financés par la BERD qui font le sujet d'allégation pour avoir causé, ou être susceptible de causer, un tort. Les règles régissant le PCM peuvent être consultées en suivant le lien: http://www.ebrd.com/about/integrity/irm/about/pcm.pdf</p> <p>Toute plainte formulée au travers du PCM doit être enregistrée au plus tard 12 mois après le dernier déboursement de fonds par la BERD. Vous pouvez contacter le responsable PCM (à l'adresse pcm@ebrd.com) ou le bureau de la BERD dans le pays concerné pour leur assistance si vous souhaitez vérifier la période au cours de laquelle une plainte doit être enregistrée.</p>